

Zeitschrift:	Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber:	Organisation des Suisses de l'étranger
Band:	25 (1998)
Heft:	6
Artikel:	Votations fédérales du 29 novembre 1998 : un scrutin sans surprise
Autor:	Ballanti, Dario
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-912841

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

agricoles de répondre plus facilement aux nouveaux défis, que ce soit par la construction de nouveaux bâtiments indispensables ou par une réaffectation des bâtiments existants, pour se convertir, par exemple à la production hors sol, exercer des activités accessoires, telles que le tourisme par exemple, ou utiliser leurs bâtiments à des fins non agricoles.

Cette réforme se traduit par un assouplissement «contrôlé» (de l'avis du gouvernement et du parlement) de la réglementation des zones agricoles. Les auteurs du référendum, de leur côté, craignent qu'elle ne tourne à une explosion de constructions hors des zones à bâtir. Berne s'en défend: le cadre de l'assouplissement est strictement défini et le principe selon lequel il faut distinguer les zones à bâtir des zones non constructibles et tenir compte de la protection du paysage garde toute sa valeur. Pour les référendaires en revanche, le paysage risque de se dégrader, l'agriculture sera confrontée à la concurrence des halles d'élevage et de la production hors sol et l'artisanat à une distorsion de concurrence.

Propriété du logement

L'initiative populaire intitulée «propriété du logement pour tous» émane de la Société suisse des propriétaires fonciers. Elle préconise des mesures fiscales pour encourager davantage l'accession à la propriété du logement à usage personnel et pour mieux assurer sa sauvegarde. Elle a été déposée à la chancellerie fédérale en 1994, avec près de 155 000 signatures valables.

La majorité du parlement et le gouvernement recommandent le rejet de cette initiative populaire. Les mesures fiscales proposées bénéficiaient surtout aux revenus les plus élevés et auraient le moins d'effet pour les contribuables à revenus modestes, ce qui irait à l'encontre de l'objectif même de l'initiative. Par ailleurs, l'Etat perdrat le plus gros de ses recettes, précisément celles qui proviennent des personnes qui ont amplement les moyens d'habiter leur propre logement.

En outre, l'initiative conduirait probablement à une augmentation du prix des immeubles, du fait de la hausse de la demande, ce qui profiterait par conséquent également aux propriétaires qui n'habitent pas leur propre immeuble. Et tout compte fait, elle entraînerait une diminution des recettes de l'ordre d'un demi-milliard de francs pour la Confédération et de plus d'un milliard pour les cantons.

Votations fédérales du 29 novembre 1998

Un scrutin sans surprise

Trois «oui» et un «non»: les résultats des votations du 29 novembre dernier n'ont réservé aucune surprise. La participation, de l'ordre de 37%, n'a pas été exceptionnelle

Peuple et cantons ont approuvé dans une proportion de 63,5% le financement des quatre grands projets ferroviaires (transversales alpines du Lötschberg et du St-Gothard, Rail 2000, mesures de lutte contre le bruit et raccordement aux réseaux européens à haute performance), un paquet qui représente quelque 30,5 milliards de francs d'investissements pour ces vingt prochaines années. Seuls Thurgovie, les deux Appenzell et Obwald ont refusé ce projet, approuvé à plus de 75% par les

citoyens de Bâle-Ville, de Genève, du Tessin et du Valais.

L'initiative populaire «droleg», qui demandait la dépénalisation de la consommation de tous les stupéfiants, a été nettement rejetée, puisque 73,9% des votants et tous les cantons, avec des pourcentages généralement plus élevés en Suisse romande, ont dit non.

Quant aux deux autres objets, ils ont été approuvés: la loi sur le travail dans une proportion de 63,4% pour son deuxième essai, après l'échec d'un premier projet il y a deux ans (seuls les cantons de Neuchâtel, du Jura et de Fribourg ont dit non) et l'article céréalier de durée limitée, comme une lettre à la poste, dans une proportion de 79,4% et par tous les cantons.

DB

Miroir de la Presse

La commentaires se focalisent sur le financement des grands projets ferroviaires et le succès du Conseil fédéral sur l'ensemble de l'année.

Tagesschreiber

«La Suisse a fait preuve de courage – le courage d'un projet d'envergure en politique des transports. Le oui écrasant aux projets ferroviaires est le signe impressionnant d'une confiance retrouvée en Suisse: nous voulons des chemins de fer modernes, et nous ne voulons pas lésiner sur les moyens, tel est le message clair.»

Basler Zeitung

«Le calcul du Conseil fédéral et du parlement visant à garantir un réseau moderne de transports publics s'est avéré correct - du point de vue politique du moins dans l'immédiat. Ni l'opposition des transporteurs routiers à la futu-

Votations fédérales

7 février 1999

- Arrêté fédéral concernant la modification des conditions d'éligibilité au Conseil fédéral.
- Arrêté fédéral concernant un article constitutionnel sur la médecine de la transplantation.
- Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire fédérale «propriété du logement pour tous».
- Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), Modification du 20 mars 1998.

18 avril 1999

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

13 juin 1999

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

28 novembre 1999

Les objets n'ont pas encore été déterminés.

re redevance poids lourds liée aux prestations, ni le combat bien plus difficile mené par les associations d'automobilistes et l'UDC contre l'utilisation de ces taxes pour le financement d'Alptransit n'ont suffi à renverser ce concept.»

LE TEMPS

«Personne ne tremblait pour lui, mais enfin, le Conseil fédéral a de quoi pavoyer après la quadruple votation de ce week-end. Deux édifices sont enfin sanctifiés: la politique du rail et de la drogue, qui ont occupé les débats fédéraux depuis des années, et parfois jusqu'à la nausée.»

LA LIBERTÉ

«Du coup, le double succès de la taxe poids lourds et du rail fait une victime inattendue: Christoph Blocher. Bon, le tribun s'est moins engagé contre le second que la première. Mais cette double défaite tombe pour lui au pire moment. Partout en Suisse on s'étonne que cet anti-européen de choc ait prêté la main au bradage d'Alusuisse - avalé par l'allemand Viag. Et si ses électeurs le lui faisaient payer?»

CORRIERE DEL TICINO

«C'est la troisième fois cette année que les membres du Conseil fédéral peuvent se présenter devant la presse parlementaire et exprimer leur satisfaction à l'égard des résultats des votations. Cela s'est déjà produit en juin, (...) et cela s'est vérifié en septembre, lorsque les citoyens ont donné leur bénédiction à la redevance poids lourds liée aux prestations et ont accepté l'initiative qui demandait le relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Le résultat positif d'hier était plus prévisible et plus facile à obtenir.»

Der Bund

«La propagande généreusement financée par les milieux économiques a également contribué à l'adhésion presque générale aux 'chemins de fer pour tous'. (...) Par cette double décision, le peuple suisse apporte clairement son appui à l'accord sur les transports convenu à Kloten entre le conseiller fédéral Leuenberger et le commissaire européen Kinnock.»

DB

Commentaire

1998 restera dans les mémoires comme une année magique pour la démocratie directe: les trois votations populaires se sont conclues de la manière la plus favorable pour le Conseil fédéral, dont les recommandations de vote ont été scrupuleusement suivies. Le rendez-vous du 29 novembre dernier n'a pas fait exception. Un scrutin sans surprise qui a confirmé la politique du Conseil fédéral en matière de transports, de drogue, d'agriculture et de travail. Les quatre objets soumis au peuple s'inscrivent dans la continuité de décisions populaires précédentes.

Commençons par le oui au financement des grands projets ferroviaires, qui constitue le troisième volet d'une politique des transports orientée vers le respect de l'environnement et le transfert du transport de marchandises de la route au rail. Dans la même veine, peuple et cantons avaient déjà approuvé l'initiative des Alpes et la redevance poids lourds liée aux prestations, qui constitue la principale source de financement des projets ferroviaires.

L'attitude est la même s'agissant de la politique en matière de drogue élaborée par le Conseil fédéral et qui s'appuie sur les quatre piliers de la prévention, la thérapie, la répression et l'aide à la survie. En rejetant à une large majorité l'initiative «droleg», après avoir dit non à l'initiative «pour une jeunesse sans drogue» qui allait dans le sens opposé, peuple et cantons ont apporté leur appui à la stratégie pragmatique suivie par Berne pour endiguer le fléau de la toxicomanie.

Quant au oui à la révision de la loi sur le travail, il tombe après l'échec en votation populaire d'un premier projet de loi, jugé trop pénalisant pour les travailleurs, il y a deux ans. Après le non du 27 septembre dernier à l'initiative des petits paysans, l'approbation de l'article céréalier vient enfin confirmer la réforme Agriculture 2002, qui vise à moderniser la législation, afin de rendre l'agriculture plus compétitive.

Dario Ballanti

Résultats des votations fédérales

Canton	Financement des transports publics		Initiative «droleg»		Loi sur le travail		Article céréalier		Taux de participation en %
	Oui %	Non %	Oui %	Non %	Oui %	Non %	Oui %	Non %	
ZH	65,6	34,4	32,3	67,7	74,2	25,8	82,7	17,3	41,4
BE	65,8	34,2	27,2	72,8	65,4	34,6	81,1	18,9	37,0
LU	63,2	36,8	24,0	76,0	63,7	36,3	78,8	21,2	40,6
UR	69,1	30,9	27,5	72,5	62,5	37,5	72,7	27,3	38,1
SZ	50,2	49,8	26,5	73,5	60,2	39,8	67,9	32,1	34,4
OW	49,0	51,0	25,0	75,0	62,2	37,8	71,7	28,3	49,5
NW	55,4	44,6	25,1	74,9	59,0	41,0	71,7	28,3	43,6
GL	54,0	46,0	25,1	74,9	66,2	33,8	76,6	23,4	31,7
ZG	66,9	33,1	27,6	72,4	69,4	30,6	83,0	17,0	39,3
FR	57,1	42,9	18,3	81,7	50,0	50,0	76,6	23,4	35,2
SO	59,7	40,3	28,3	71,7	62,3	37,7	77,0	23,0	39,7
BS	75,2	24,8	33,9	66,1	65,6	34,5	86,3	13,7	45,0
BL	68,7	31,3	30,4	69,6	67,4	32,6	84,5	15,5	36,3
SH	57,3	42,7	33,4	66,6	72,0	28,0	76,6	23,4	62,8
AR	50,0	50,0	24,9	75,1	64,1	35,9	75,9	24,1	42,0
AI	38,4	61,6	18,2	81,8	63,5	36,5	74,5	25,5	34,4
SG	56,7	43,3	26,3	73,7	63,3	36,7	77,7	22,3	37,1
GR	66,5	33,5	28,8	71,2	69,1	30,9	79,8	20,2	33,5
AG	53,8	46,2	26,1	73,9	64,6	35,4	75,8	24,2	39,7
TG	49,0	51,0	24,9	75,1	58,8	41,2	67,3	32,7	40,7
TI	73,7	26,3	19,8	80,2	60,3	39,7	83,7	16,3	34,5
VD	63,6	36,4	16,5	83,5	52,3	47,7	77,6	22,4	34,5
VS	73,5	26,5	17,2	82,8	55,9	44,1	71,4	28,6	31,4
NE	58,5	41,5	15,0	85,0	48,4	51,6	74,1	25,9	30,4
GE	78,3	21,7	25,3	74,7	54,6	45,4	91,2	8,8	41,3
JU	61,0	39,0	17,4	82,6	35,3	64,7	72,0	28,0	41,0
Total	63,6	36,4	26,1	73,9	63,4	36,6	79,5	20,5	37,7